



Le Touquet, le 09/02/2023

TAC CYCLOTOURISME

TAC Cyclotourisme - Siège : Maison des Associations Rue de Calais 62520 Le Touquet Paris-Plage

Tél : 03 21 05 82 46 / 06 07 44 36 00 - @ : mda@letouquet.com - Site web : <https://2ktaccyclo.sportsregions.fr/>

Association Loi 1901 - Siret : 879 826 303 00015 - RNA : W 624 000 791 - APE : 9312z - Affiliation FFVélo : 01885

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Francis	VARLET	<i>Président</i>
Hervé	BULOT	<i>Secrétaire</i>
Jean-Pierre	BIELFELD	<i>Trésorier</i>
Luc	MERLOT	<i>Trésorier adjoint</i>
Jean	RIGAUX	<i>Délégué sécurité</i>
Christian	BONVOISIN	<i>Préposé aux parcours</i>

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 09 FEVRIER 2023 à 10H MAISONS DES ASSOCIATIONS Compte Rendu

Présents : Francis VARLET, Hervé BULOT, Jean-Pierre BIELFELD, Luc MERLOT,
Jean RIGAUX, Christian BONVOISIN

Pouvoirs, nombre remis :

Absents excusés :

Absents :

I - COMPTABILITÉ :

- Le bilan 2021 est consolidé en compte de résultat à plus **598 €**.
- Le bilan 2022 fait apparaître un compte de résultat légèrement supérieur au résultat provisoire présenté à l'AG du 2 décembre, soit un bénéfice consolidé à **686 €**.
- Par suite l'actif circulant offre une disponibilité de **2515 €** en trésorerie, répartie entre **2225 €** en banque et **290 €** en caisse courante.
- Le conseil d'administration propose raisonnablement une affectation 2023 pour le club de : **1800 €** avec le maintient d'une provision en fond de roulement de **700 €** par sécurité.
- Il était convenu que cette affectation résultant des reports antérieurs bénéficierait aux membres du club inscrit avant 2022.
- **Remarques** : Aucune.

II - LES EFFECTIFS :

- Nombres de licenciés : 20 licenciées FFVélo dont assurance.
- Les non licenciés : Les membres d'honneur ne roulant plus.
- Les retards éventuels : 2 membres ne sont pas encore inscrits mais devraient le faire ; le trésorier les contactera prochainement.

III - LA QUESTION DES ASSURANCES :

- Une circulaire de la FFVélo a été adressée aux clubs en décembre dernier en plus de figurer en rappel dans le dernier numéro de la revue.
- Toute licence doit être accompagnée de l'assurance qui s'y rattache de façon obligatoire.
- En cas d'accident se poserait la question des responsabilités en cas de carence, dont celle du président.
- Il n'est donc plus envisageable pour le club d'accepter des membres cotisants non assurés à la FFVélo ; Ils doivent l'être soit au sein du club, soit éventuellement au sein d'un autre club.
- Remarques :
 - ➔ Il sera nécessaire de bien préciser à tout impétrant ou personne souhaitant rouler avec le club pour faire connaissance, que les dispositions d'assurance prévoient trois sorties possibles maximum.
Au-delà en cas de problème la responsabilité du club serait engagée et particulièrement celle du président.
 - ➔ Il en est de même pour tous membres qui auraient une autre assurance qu'à la FFVélo.
 - ➔ Ces dispositions désormais bien arrêtées sont à diffuser à la connaissance de tous.

IV - LA RANDONNÉE DES QUATRE SAISONS :

- Elle est prévue le 30 avril prochain.
- Déclaration préfecture à prévoir : inscription, organigramme, assurance...
- Organisation : parcours, intendance (boissons, viennoiseries...), accueil.
- Définir les équipes ainsi qu'un rendez-vous prochain pour mise en place.
- Recueillir toutes propositions renforçant l'attractivité de l'événement.
- Publicité et communication mettre en place.
- Remarques :
 - ➔ Christian, comme habituellement, se charge des parcours et de leur traçage.
 - ➔ La liste des postes à mettre en place avec leurs responsables sera à définir à la prochaine assemblée générale au mois de mars.

V - LA RONDE DES CLUBS :

- Prévus le 11 juin prochain.
- En collaboration avec les clubs (Berck, Etaples, Le Portel, Montreuil, Marquise...).
- Prévoir les équipes du TAC Ct qui participeront pour le ravitaillement, l'accueil de départ, l'accueil de retour, le tracé...
- Programmer une première date de réunion pour la mise en place.
- Remarques :
 - ➔ La définition des parcours et le traçage seront à revoir avec Christian ; à prévoir couleur rouge pour le parcours 60 km ; couleur jaune pour le parcours familial qui sera également à mettre en place.
 - ➔ Le logo du club : sera à retransmettre (déjà fait) à Jean Leroy ; Francis reverra le problème avec l'intéressé.
 - ➔ Prochaine réunion : le 28 avril, Le Portel, salle habituelle, à 17 heures.

VI - AFFECTATION 2023 DU BÉNÉFICE EN TRESORERIE :

- Affectation fixée par le conseil d'administration à : **1800 €**.
- Initialement demandes et propositions du club portaient sur de nouvelles tenues cyclistes mais aucun consensus n'a pu être obtenu tant sur la qualité que sur le design.
- Autre proposition : une quote-part égalitaire pour chacun destinée à un achat motivé de matériel vélo quel qu'il soit, avec remise de factures d'achat.
- En dernière date : demande de participation à des formations de la FFVélo dont la formation aux premiers secours d'urgence.

- Il sera difficile de répondre à l'ensemble des demandes avec un budget qui reste limité bien que non négligeable.
- Parmi différentes options énumérées, l'octroi d'une somme identique affectée à chacun qui en disposera, soit pour un vêtement cycliste, soit pour un matériel vélo, soit pour un stage de formation, serait probablement le plus souple.

- En finalité le conseil d'administration statue sur l'option « tenues cyclistes », option la plus cohérente en terme de nécessité et d'image pour le club, ainsi que de comptabilité.
- Remarques :
 - ➔ Les tenues cyclistes seront à intégrer comme éléments matériels de nécessité pour l'activité du club ainsi que de cohérence avec la charte des associations et clubs de la ville du Touquet.
 - ➔ Le conseil d'administration propose pour reprendre l'étude du projet : Hervé Bulot, Jean-Pierre Bielfeld, Luc Merlot, Christian Bonvoisin, Francis Varlet.

VI - PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- Définition d'un ordre du jour pour la prochaine assemblée générale :
- Proposition d'une date d'assemblée générale au plus tard milieu du mois de mars.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levé à : 11 h 50 mn.

Francis Varlet, président



Hervé Bulot, secrétaire

Jean Pierre Bielfeld, trésorier



TAC Cyclotourisme - Siège : Maison des Associations Rue de Calais 62520 Le Touquet Paris-Plage

Tél : 03 21 05 82 46 / 06 07 44 36 00 - **@ :** mda@letouquet.com - **Site web :** <https://2ktaccyclo.sportsregions.fr/>

Association Loi 1901 - **Siret :** 879 826 303 00015 - **RNA :** W 624 000 791 - **APE :** 9312z - **Affiliation FFVélo :** 01885